



11 juillet 2022

(22-5302)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 8 juillet 2022, est distribuée à la demande de la délégation des **Seychelles**. La notification concerne les engagements en matière de subventions à l'exportation (**tableau ES:1**) pour l'**année civile 2020**.

Conformément aux prescriptions en matière de notification adoptées par le Comité de l'agriculture (document G/AG/2) et conformément aux articles 10 et 18:2 de l'Accord sur l'agriculture (subventions à l'exportation), le gouvernement de la République des Seychelles fait savoir au Comité de l'agriculture que les Seychelles n'ont pas accordé de subventions à l'exportation au sens de l'article 9:1 de l'Accord sur l'agriculture au cours de l'année civile 2020.
